

**DGA VILLE EMANCIPATRICE**

Département Culture

Direction Action Culturelle et Patrimoine

Dossier suivie par :

Bruno PORTET

Chef du Département Culture par intérim

Directeur Action Culturelle et Patrimoniale

☎ 04.90.80.80.07

**DÉCISION**

Le Maire de la Ville d'Avignon,

Vu les articles L2122-22 5<sup>ème</sup> alinéa et L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 portant délégation d'attributions à Madame Le Maire,

Vu l'arrêté municipal du 19 août 2020 portant délégation de fonction de Mme le Maire à M. Claude NAHOUM, Adjoint au Maire, signataire de la présente décision,

Vu le budget de la commune,

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Dans le cadre du tournage d'un long métrage intitulé "Les jeux sont faits" (production Netflix) la société Cactus Films LJSF sollicite la possibilité de réaliser des prises de vues dans l'enceinte du Musée Calvet (demande présentée en annexe). Dans ce cadre, la Ville d'Avignon met gracieusement à la disposition de la société Cactus Film les espaces du Musée Calvet sollicités dans le respect des termes de la convention établie et d'une compensation financière liée à la mobilisation d'agents municipaux en heures supplémentaires.

Article 2<sup>ème</sup> : La présente décision sera exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Article 3<sup>ème</sup> : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Avignon et Monsieur le Trésorier Principal des Finances de la Ville d'Avignon seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à AVIGNON, le 23 OCT 2023

**Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Premier Adjoint,  
Claude NAHOUM**

